

## Note de présentation brève et synthétique

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte administratif.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2018, disponible sur le site internet de la ville.

Le tableau ci-dessous concerne la réalisation de l'exercice 2018

### - Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT	7 346 482,20	10 359 540,43	2 962 252,06	2 834 861,12
<b>Total</b>	<b>7 346 482,20</b>	<b>10 359 540,43</b>	<b>2 962 252,06</b>	<b>2 834 861,12</b>

- Représentation graphique du budget principal -

Dépenses

Charges à caractère général : 1,86 M€
Charges de personnel : 3,77 M€
Subventions et participations : 1,19 M€
Autre : 0,53 M€

Recettes

Contributions directes : 4,38 M€
Dotations et participations : 3,21 M€
Excédent antérieur : 2,33 M€
Autre : 0,44 M€

Dépenses

Immobilisations corporelles : 1,46 M€
Dette : 0,54 M€
Autre : 0,96 M€

Recettes

Dotations, fonds et réserves : 0,72 M€
Excédent antérieur : 1,13 M€
Autre : 0,98 M€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

## - Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE FRESNES-SUR-ESCAUT	5 165 015,10
<b>Total</b>	<b>5 165 015,10</b>

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

